

Le régime complémentaire frais de santé et prévoyance des personnels contractuels a accumulé de longue date d'importants excédents.



Ils dépassent les 30 millions d'euros !

Les excédents restent propriété du régime (des cotisants) et non pas de l'assureur. Ils sont le résultat de dépenses de prestations inférieures aux volumes des cotisations encaissées. Une première baisse des cotisations était intervenue au 1^{er} janvier 2016, assortie d'une augmentation de certaines prestations. Cette action n'a toutefois pas eu de conséquence sur le niveau des réserves financières.

La Direction et les organisations syndicales se sont rencontrées plusieurs fois en 2016 pour réfléchir aux possibilités d'utilisation de ces excédents.

Le travail a débouché sur un accord partagé presque unanimement par les organisations syndicales (exceptée la CFDT).

Concrètement, de quoi est-il question ?

Durant une période de 4 années, une partie des cotisations salariales et employeur sera financée par les excédents. Cela se traduira par une baisse des contributions de chaque salarié en fonction de la structure de sa cotisation (isolé ou famille) et de son niveau de rémunération.

À titre d'exemple, la baisse pour un salarié en régime « isolé » ayant des revenus de 1500€ par mois s'élèvera à environ 47€ par an. S'il cotise en régime « famille », la réduction représentera environ 84€ par an.

Le principe retenu concernant le calcul de la réduction globale de la cotisation « frais de santé et prévoyance » est vertueux pour les petits salaires et ne pèjore pas les rémunérations plus importantes.

Ce point était fondamental pour l'UNSA : il revêt un caractère d'équité sociale. La réduction est calculée équitablement pour tous.

L'application de cette décision sera mise en œuvre le 1^{er} avril 2017



Paris, janvier 2017

Conditions de travail

Protection sociale et santé

Chèques-vacances

Formation

Qualité de vie au Travail

Trajets PDE IKV

Parentalité

Métiers

Pouvoir d'achat

Comités d'entreprise

Titres-Restaurant

Logement

Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

